

COMMUNE DE WIWERSHEIM

Séance du 15 septembre 2022 à 20 H 30 à la mairie

Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12
Absents excusés : 3

Date de la convocation : 09/09/2022

Membres présents : MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, BECK Muriel, GROSSI Martine, SCHWEITZER Éric, DEPRESLES Arnaud, BROCARD Véronique, KOELL Anne, LETSCH Jonathan, GRESS Cathy, CHRIST Philippe et DEPRESLES Arnaud
Absents excusés : KOERIN Antoine, ROHFRICTSCH Gérard et BECMEUR François
Secrétaire de séance : KUHN Josiane

1) Le PV de la séance du 21 juillet 2022 est adopté à l'unanimité

2) Signature d'une convention avec le SDEA portant sur l'expertise et l'entretien des Points d'Eau d'Incendie (PEI) publics participant à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

L'entretien et l'expertise périodique des Points d'Eau d'Incendie (PEI) publics, notamment des poteaux et bouches d'incendie, des puits et des citernes, sont à la charge de la collectivité conformément au Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du Bas-Rhin (RDDECI 67).

La collectivité étant membre du SDEA par délibération portant transfert de la compétence « eau potable » en date du 01/01/2015, les deux parties ont décidé de conclure la présente convention afin de convenir des modalités de réalisation par le SDEA des missions d'expertise et d'entretien des PEI dans les limites du territoire de la collectivité.

Il est convenu dans cette convention, un contrôle de débit/pression sur l'ensemble des PEI du village lors de la première année puis renouvelé à partir de l'année N+3 et lissé sur 3 années, ainsi qu'un contrôle fonctionnel des PEI par tranche de 2 ans selon un planning établi pour un coût de respectivement 2000 euros HT pour le contrôle débit/pression et 1200 euros HT pour les contrôles fonctionnels sur une période de 6 ans, soit un total de 3200 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AUTORISE le maire à signer cette convention avec le SDEA pour l'expertise et l'entretien des PEI participant à la DECI ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRE 2022

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification budgétaire suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitres 10 – 20 -23 - 70 000 €

Chapitre 21

21534 réseaux d'électrification + 70 000 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre 011 article 6257 réceptions - 3 600 €

Chapitre 65 article 6574 subventions aux associations + 3 600 €

4) SUBVENTION A L'ASSOCIATION WIWACES

Mr le Maire informe le conseil municipal que la fête des aînés du 5 juin 2022 et le repas pour le conseil communautaire du 30 juin 2022 ont été organisés, en collaboration avec l'association WIWACES. Le conseil Municipal valide à l'unanimité le versement d'une subvention de 3 600 euros à WIWACES pour ces deux réceptions. La dépense est prévue au budget 2022 au compte 6574.

5) PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'ADJOINT TECHNIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la prolongation du contrat de travail de l'adjoint technique à temps complet jusqu'au 19/12/2022 pour un besoin saisonnier.

6) VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir à hauteur de 150 euros le Raid Humanitaire 4L TROPHY organisé en février 2023 par 2 étudiants Paul et Lucas de Wiwersheim qui ont créé une association dénommée « Les Inséparables ».

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de soutien de 200 euros à l'Association des Restaurants du Cœur - Relais du Cœur du Bas-Rhin.

7) INDEMNISATION D'ASSURANCE GROUPAMA : SINISTRE BRIS DE VITRAUX EGLISE

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'indemnisation de 1807,50 € pour le remboursement de la réparation des vitraux endommagés sur les portes intérieures de l'église.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Economie d'énergie : 1 lampadaire sur deux fonctionnera en semi nocturne à partir de 22h 30.
- Projet pour le printemps 2023 : L'éclairage public de l'ensemble de la commune sera transformé en lumières LED.
- Il est également envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits du local technique route de Schnersheim et de la salle communale.
- Travaux en cours : Sur la place du village, plantations d'arbres, aménagement de places de stationnements et pose d'une borne commémorative LECLERC (voie de la 2^{ème} DB).
- Dans la rue du Village : Poursuite de la sécurisation, un chantier qui devrait se terminer fin 2022.
- L'aire de camping-cars n'est pas encore opérationnelle : Attente des directives de la Communauté des Communes du Kochersberg.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45

Josiane KUHN
Secrétaire de séance

Roland MICHEL
Maire

